

Radiodiffusion—Loi

nous ont fait savoir que ces stocks seraient menacés d'extinction si nous ne prenions pas immédiatement des mesures pour enrayer cette décroissance. Nous avons donc demandé à tous les secteurs de diminuer de 20 p. 100 leurs prises de cette année par rapport à l'an dernier afin de préserver cette importante richesse que représente le saumon du Pacifique.

En imposant une limite minimale de 24 pouces, nous appliquons déjà une politique interdisant les prises de saumon du Pacifique de petite taille. Je compte examiner attentivement le nombre de prises et l'état des stocks d'ici l'automne avant de décider s'il faudra ou non interdire les prises de saumon du Pacifique.

M. le Président: La dernière question viendra du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'EAU**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ce matin, le représentant de l'Académie Rawson des sciences de l'eau, une association impartiale et indépendante, composée de scientifiques et de professionnels, a démontré de façon très approfondie, complète et scientifique que l'eau douce entre effectivement dans le cadre de l'Accord canado-américain de libre-échange. Il a soutenu que l'accord donne aux États-Unis des droits substantiels sur notre eau que ne lui donnait pas l'accord du GATT, et que les terribles conséquences n'en seront connues que dans les années à venir.

Étant donné le réchauffement de notre planète attribuable à l'effet de serre et la pénurie croissante d'eau, et étant donné que le gouvernement se dit opposé à l'exportation d'eau, pourquoi le ministre ne rend-il pas la chose parfaitement claire en modifiant l'accord pour y ajouter une disposition précisant que l'eau douce échappe à l'application de l'accord? Pourquoi n'accepte-t-il pas de le faire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il semble y avoir une divergence d'opinions sur cette question, et je renvoie à cet égard le député à une étude effectuée par M. Frank Stone, de l'Institut de recherches politiques, un organisme bien connu, respecté et indépendant. M. Stone est l'auteur d'une étude portant sur le Canada, le GATT et le système de commerce international. Il a fait une longue carrière au sein du ministère des Affaires extérieures, et a représenté le Canada aux négociations du GATT et à celles de l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Je cite ce qu'il y écrivait:

L'accord de libre-échange... n'a absolument rien à voir avec le détournement ou le transfert de l'eau d'un bassin à l'autre.

Il écrivait en outre:

Il n'a jamais été question de détournement d'eau aux négociations du GATT, et soutenir que l'accord du GATT s'applique au détournement ou au transfert de l'eau d'un bassin à l'autre déclencherait à Genève les huées chez les pays signataires de l'accord du GATT.

Je le répète donc, monsieur le Président, les projets hydrauliques n'entrent pas dans le cadre de l'accord de libre-échange. Rien ne force le Canada à vendre de l'eau ou à construire des pipelines ou des canaux pour détourner l'eau et, comme on l'a déjà dit à la Chambre, ce n'est là qu'une diversion de la part du député.

M. Allmand: Rendez-le clair, John. Ne laissez pas cela au hasard.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-136, concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à ce débat cet après-midi. Je dis cela parce que nous progressons régulièrement selon un processus qui a démarré il y a trois ans avec la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le système de radiodiffusion de notre pays, le groupe de travail Caplan-Sauvageau. Le comité parlementaire permanent des communications et de la culture a alors consacré bien des semaines et des mois à effectuer une étude détaillée, aidé par de nombreuses personnes et par de nombreux organismes dans tous le pays, en vue de préparer une nouvelle Loi sur la radiodiffusion pour le Canada.

Lorsque ce projet de loi a été adopté en 1^{re} lecture il y a quelques semaines, j'ai déclaré à ce moment-là qu'il contenait des mesures vitales qui détermineraient pendant de nombreuses années ce que les Canadiens regarderaient sur leur écran de télévision et écouterait à la radio.

La radiodiffusion est sans conteste le véhicule culturel le plus répandu dans notre pays. C'est pourquoi je suis convaincue que le projet de loi C-136, la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, représente bien plus que de simples critères commerciaux régissant une industrie. Il touche à l'essence même de notre culture et de notre pays.

[Français]

Et je me réjouis d'avoir l'occasion de parler de l'importance de cette Loi à mes collègues de la Chambre. Je leur dirai pourquoi, à mon avis, son adoption doit se faire rapidement.